El Khalfi: Le code de la presse devra être prêt dans deux mois

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-05-2013 20:36:23

Le projet de code de la presse devra être prêt dans deux mois, a affirmé le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi.

Ce projet, dont les principales orientations portent sur "la reconnaissance légale de la presse électronique, la suppression des peines privatives de liberté et la mise en place du Conseil national de la presse, un organe indépendant qui réglemente l'accès à la profession et veille au respect de la déontologie", devra être prêt dans deux mois, a fait savoir M. El Khalfi, dans une interview publiée mardi par le journal "L'Economiste".

Ces orientations concernent également l'élargissement des attributions de la Justice à travers le transfert d'une série de compétences du ministère de la Communication, comme la suspension des journaux. Il s'agit également, a ajouté M. El Khalfi, de revoir les dispositions relatives aux sanctions pour diffamation.

Et d'indiquer que la commission scientifique consultative chargée d'examiner le code de la presse et de l'édition a achevé son travail, d'ailleurs "excellent", et a émis "110 recommandations, qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des textes", précisant que les consultations avec les professionnels du secteur vont se poursuivre en vue d' "affiner les observations".

Il a indiqué, dans ce contexte, que 5 corps professionnels dont trois liés à la composante économique des entreprises de presse ont été impliqués dans la préparation du code de la presse. Il s'agit notamment des imprimeurs, des entreprises de distribution et des agences de publicité.

En ce qui concerne les éditeurs, "nous avons mené un débat approfondi autour du projet du Conseil national de la presse, qui sera poursuivi prochainement. Idem pour le Syndicat national de la presse, qui a été fortement représenté dans la commission scientifique". D'ailleurs, a-t-il dit, "nous avons tenu à respecter les dispositions de l'article 13 de la Constitution qui incite le gouvernement à créer des commissions de consultation".

Selon le ministre, la commission juridique, composée des ministères de la Communication, de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires étrangères ainsi que le Secrétariat général du gouvernement, et chargée d'élaborer les projets de loi a tenu sa première réunion jeudi dernier.

S'agissant de la presse électronique, le ministre de la Communication a expliqué que les problématiques de cette presse s'articulent autour de quatre axes à savoir la reconnaissance légale, le professionnalisme, le côté technologique dans la mesure où la presse électronique évolue dans un contexte en mutations rapides alors que le dernier point est relatif à la déontologie.

Concernant les agressions physique et verbale à l'encontre des journalistes, M. El Khalfi a noté que leur nombre a enregistré "un recul". "Le Maroc a évolué dans tous les classements de 2013", a-t-il

assuré. "Nous avons gagné deux points dans les rapports de Reporters Sans Frontières" et de "Freedom House", qui soulignent "l'existence d'une orientation de réforme", a-t-il dit, faisant état de "l'ouverture d'un dialogue avec près de 10 organisations internationales qui s'occupent du secteur de la presse, durant les trois derniers mois".

"Il faut également signaler qu'au cours de l'année écoulée, nous n'avons enregistré aucune arrestation de journalistes, ni la fermeture de journaux électronique, ni la suspension de la diffusion d'une radio privée. Mieux, aucun cas d'enlèvement, d'assassinat ou de violation grave des droits des journalistes n'a été signalé", s'est-il encore félicité. "D'ailleurs, cela a été noté dans le rapport de Reporters Sans Frontières", a-t-il dit.

Parallèlement, "nous avons procédé à l'approbation du protocole facultatif de la Convention internationale sur les droits civiques et politiques", qui est "l'une des principales garanties juridiques pour les journalistes", a fait remarquer le ministre de la Communication.

Menara